



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mille onze, le 28 (vingt huit) novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués le 21 (vingt et un) novembre deux mille onze, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Arnaud de Beauregard, Président de la Communauté de Communes des Loges.

Etaient présents :

Pour Bouzy la Forêt : Monsieur DAUBIN, Monsieur TONDU  
Pour Châteauneuf sur Loire : Monsieur LAMOINE, Madame TRICAUD, Monsieur SIEURIN, Monsieur ROLAND  
Pour Darvoy : Monsieur LODENET, Monsieur ROBICHEZ  
Pour Donnery : Madame GRATAROLI, Monsieur JOLIVEAU  
Pour Fay-aux-Loges : Madame BESNIER, Monsieur SOTTEAU  
Pour Ingrannes : Monsieur RIVET  
Pour Jargeau : Monsieur GIBEY, Monsieur BRETON  
Pour Saint Denis de l'Hôtel : Monsieur GARNIER, Monsieur GUSCHING  
Pour Saint Martin d'Abbat : Monsieur PRUDHOMME, Madame PELLETIER  
Pour Seichebrières : Monsieur LAMARGOT  
Pour Sully la Chapelle : Monsieur BEAUDET, Monsieur de FOUGEROUX  
Pour Sury-aux-Bois : Madame MONDHER, Madame MARSAL  
Pour Vitry-aux Loges : Monsieur NAIZONDARD, Monsieur de BEAUREGARD

**ORDRE DU JOUR**

**I - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Lamargot a été nommé secrétaire de séance.

**II - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 31 OCTOBRE 2011**

Le compte-rendu de la séance du 31 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

### **III – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)**

Afin de favoriser le développement d'un assainissement autonome neuf de qualité et pérenne, le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a décidé d'octroyer une aide aux collectivités concernées pour le contrôle des dispositifs *neufs ou réhabilités*, sous condition de pouvoir justifier de la réalisation annuelle de 50 contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif.

Le S.P.A.N.C. de la Communauté de Communes des Loges (C.C.L.) réalisant au moins 50 contrôles de ce type chaque année,

**Le conseil, à l'unanimité, décide de constituer le dossier de demande de subvention et de solliciter l'aide correspondante au titre de l'année 2012.**

### **IV – AVENANT N° 1 AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE AGAPES**

En complément de la démarche environnementale menée sur le parc d'activités des Loges durant la phase travaux, une commande a été signée en date du 19 juillet 2010 avec l'entreprise AGAPES pour l'étude et l'analyse, au regard du Cahier des Prescriptions Techniques, Architecturales et Environnementales, des dossiers et permis de construire présentés sur cette zone.

Par délibération prise lors de l'assemblée générale du 30 mai 2011, la société AGAPES a validé la Transmission Universelle de son Patrimoine à la société SIAM CONSEILS.

Cette Transmission Universelle du Patrimoine a pour conséquence de transmettre tous les droits et obligations détenus par la société Agapes à Siam Conseils.

Par conséquent il est nécessaire de prendre un avenant de transfert pour régulariser le marché.

**Le conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n° 1 avec la société AGAPES pour lui transférer la société SIAM CONSEILS dans tous ses droits et obligations.**

### **V – DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET CCL**

Afin de disposer des crédits suffisants aux « bons » chapitres d'affectation, **le conseil, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 sur le budget CCL telle que suit :**

<b>Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »</b>	<b>Diminution</b>	<b>Augmentation</b>
Article 651 « Redevance pour concessions et brevets »		<b>12 000 €</b>
<b>Chapitre 011 « Charges à caractère général »</b>		
Article 6226 « Honoraires »	<b>12 000 €</b>	

### **VI – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DU GYMNASE COMMUNAUTAIRE DE DARVOY.**

Par délibération en date du 27 juin 2011, le conseil a approuvé le dossier de consultation pour la construction du gymnase communautaire de Darvoy à remettre aux trois équipes de maîtrise d'œuvre retenues à l'issue de l'appel à candidature ;

Par délibération en date du 26 septembre 2011, le conseil a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre des travaux à l'équipe représentée par Stéphane CAUSSARRIEU.

Cette équipe ayant travaillé pour préciser les éléments de l'esquisse remise lors du concours,

Et après examen de l'Avant-Projet Sommaire correspondant par la commission « équipements sportifs et culturels »,

**Le conseil, à l'unanimité, approuve l'Avant-Projet Sommaire du gymnase communautaire de Darvoy, conformément au diaporama présenté en séance.**

**VII – MODALITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE LANCEE AU TITRE DE L'ARTICLE L300-2 DU CODE DE L'URBANISME RELATIVE AU PROJET DE REOUVERTURE AU TRAFIC VOYAGEURS DE LA LIGNE ORLEANS – CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE**

Dans le cadre du Contrat de Projets Etat Région 2007-2013, Réseau Ferré de France (RFF) assure la maîtrise d'ouvrage des études d'avant-projet relatives à la réouverture aux voyageurs de la ligne à voie unique entre Orléans et Châteauneuf-sur-Loire.

A ce titre, Réseau Ferré de France organise une concertation préalable (de type L.300-2) afin d'informer le public sur ce projet, recueillir les avis, questions et suggestions des personnes concernées pour affiner le projet et orienter les études à venir.

En application de la réglementation relative au déroulement de cette concertation, il vous est proposé de vous prononcer sur les modalités de cette concertation publique. A cet effet, sont présentées ci-dessous les grandes lignes de l'opération et de ses objectifs, et exposées les principales modalités que RFF entend mettre en œuvre pour informer le public et recueillir ses observations.

Exposé des motifs :

Réseau Ferré de France (RFF) est maître d'ouvrage de l'étude relative à la réouverture au trafic voyageurs de la ligne Orléans - Châteauneuf-sur-Loire.

Cette opération a pour vocation de rouvrir à la circulation de trains TER la portion de 27 km, reliant la gare d'Orléans Centre à celle de Châteauneuf-sur-Loire, offrant une desserte toutes les ½ heures en heure de pointe et toutes les heures en heure creuse, pour un temps de parcours entre Orléans et Châteauneuf-sur-Loire d'environ 30 minutes. Cette liaison permettra ainsi d'offrir un mode de transport alternatif aux usagers de la route se rendant sur leur lieu de travail ou d'études et de limiter l'utilisation de la voiture en intermodalité avec les autres modes de transport (tramway) et en désenclavant l'Est Orléanais.

Les études d'Avant-projet financées par la Région Centre sont inscrites au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, à l'article 7.6 « Etudes périurbaines »

La section entre Orléans et Châteauneuf-sur-Loire permettra la desserte de 6 communes de l'Est orléanais : Orléans, Saint Jean de Braye, Chécy, Mardié, Saint Denis de l'Hôtel et Châteauneuf-sur-Loire. Un point d'arrêt limitrophe à Orléans / Saint Jean de Braye (Ambert) est également envisagé.

Ce projet de réouverture prévoit la prise en compte de la seconde ligne de tramway (CLEO) actuellement en cours de construction avec, en perspective, la création de 2 points d'arrêt en interconnexion.

**Le programme envisagé de l'opération**

Le programme de l'opération de réouverture au trafic des voyageurs comprend 3 volets distincts.

En gare d'Orléans :

- la création d'une nouvelle voie avec adaptation éventuelle d'un pont-route ;

Sur la ligne les Aubrais – Montauban :

- le remplacement des appareils de voie permettant un raccordement de la voie unique dans de bonnes conditions de sécurité et d'exploitation ;

Sur la voie unique entre saint Jean de Braye et Châteauneuf-sur-Loire :

- la réfection profonde de la plateforme ;

- le renouvellement complet des composants de la voie

- la création de 2 points de croisement avec Poste d'Aiguillage Informatique (PAI) et gérés par une Commande Centralisée de Voie Unique ;

- la mise en place d'une signalisation automatique destinée à assurer la sécurité des circulations;

- la création d'un point d'arrêt par commune (Saint-Jean de Braye, Chécy, Mardié, Saint-Denis de l'Hôtel, Châteauneuf-sur-Loire) (aménagement de points d'arrêt historiques ou création de haltes nouvelles pour une meilleure adéquation aux zones actuelles d'urbanisation) plus un point d'arrêt limitrophe à Orléans / Saint Jean de Braye (Ambert)
- l'aménagement et sécurisation des Passages à Niveau (suppression ou adaptation)
- l'électrification éventuelle de la ligne (en option)

### **La concertation envisagée**

En application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme cette opération doit faire l'objet d'une concertation préalable afin d'informer le public de ce projet.

Par ailleurs, la Direction Régionale Centre Limousin de RFF souhaite se rapprocher de l'ensemble des acteurs locaux concernés par le projet (futurs usagers, riverains, collectivités...) pour recueillir les avis, questions et suggestions afin d'orienter les études à venir et réaliser ainsi un projet de qualité satisfaisant au plus grand nombre.

Le projet est envisagé pour 2017-2018 en fonction des décisions tant au financement.

A cet effet il est proposé de mener cette phase de concertation :

- Sur la période du 10 janvier 2012 au 24 février 2012  
Celle-ci comprendra des réunions, moments d'échange et d'écoute permettant aux citoyens des communes de la ligne ainsi qu'à tous les autres acteurs de s'informer et de s'exprimer
- Des outils d'information seront mis à disposition du public, notamment dans les mairies des communes de la ligne
- Un bilan de la concertation sera établi à l'issue de cette phase de concertation.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable aux modalités de la concertation proposée par RFF.**

La séance est levée à 19h15.  
Le secrétaire,  
Francis Lamargot.